

Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Réception par le préfet : 11/02/2015

Publication : 11/02/2015

Pour l'autorité Compétente par délégation,



L'an deux mille quinze,

le 10 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION

06 février 2015

DATE d'AFFICHAGE

11 février 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 34

Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Fabienne DUBOS, - Maryvonne TATARD, - M. Hervé MICHAUD.

Mme Fabienne DUBOS donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°07-2015 –FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'à leurs EPCI, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

A l'aide du document précisant le contexte national et local pour 2015 et les actions ou projets en cours ou à venir, il est proposé au Conseil Communautaire de débattre des grandes orientations à faire figurer dans le projet de budget primitif 2015 qui est en cours de préparation.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le *MIGUS*

Le Président,

